

### A.11.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

4

## LE DEVELOPPEMENT DES VOIES DOUCES



A11

#### JUSTIFICATIONS ET OBJECTIFS DE L'AIDE

Les voies douces apportent un double bénéfice aux territoires qu'elles traversent. D'une part, elles participent à leur attractivité touristique et d'autre part, elles améliorent le cadre de vie des habitants. En effet, ces voies offrent des espaces de loisirs gratuits, favorisant la découverte des territoires, ouverts à tous et durant toute l'année. Elles permettent aussi, au quotidien, un mode de déplacement respectueux de l'environnement.

Conscient de ces bénéfices, le Département de Seine-Maritime construit un réseau départemental de Véloroutes et Voies Vertes (Littoral, vallée de Seine, Avenue Verte / Londres Paris), associé au développement des circuits cyclo touristiques. Afin de positionner le réseau comme une véritable offre touristique, le Département souhaite initier une stratégie d'aménagement et d'animation.

- Créer un positionnement fort du département sur les loisirs et l'itinérance par l'aménagement et l'animation de réseaux de voies douces de qualité
- Favoriser l'itinérance en modes doux et la découverte des espaces naturels, des paysages et du patrimoine ;
- Créer un réseau de circuits cyclotouristiques complémentaire de qualité;
- Créer les conditions d'adhésion à une culture vélo et déplacement doux

#### PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- lettre de demande de subvention adressée par le maître d'ouvrage du projet au Président du Département
- présentation du projet
- plan de financement

#### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Economie  
et de l'Emploi

## A.11.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

4

### LE DEVELOPPEMENT DES VOIES DOUCES

#### NATURE DE L'AIDE

- a) Soutien à l'investissement pour la réalisation d'équipements spécifiques destinés à favoriser le développement des modes doux de déplacement (abri-vélo, aire de repos, parkings...)
- b) Soutien au développement des services sur le tracé de l'Avenue Verte et sur son aire d'influence
- c) Aide à la réalisation de circuits cyclotouristiques avec un intérêt départemental fort
  - Aide technique pour la réalisation d'un plan de jalonnement pour un circuit cyclotouristique
  - Aide financière pour :
    - La conception d'un visuel
    - La fabrication et la pose des panneaux de signalétique (RIS, totems de dépôts, jalonnement)
    - L'édition d'un dépliant de promotion du circuit

#### BÉNÉFICIAIRES

- a) Communes et EPCI
- b) Communes et structures intercommunales, OT situés dans l'aire d'influence de l'Avenue Verte
- c) Structures intercommunales

#### TAUX D'INTERVENTION – MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- a) Avis favorable de la commission technique départementale 30%, plus une éventuelle modulation
- b) Projet en cohérence avec le référentiel Voies douces, avis favorable de la commission technique départementale. Ce dispositif prendra effet en décembre 2008.
- c) Respect des chartes Départementales pour la signalétique et l'édition de documents de promotion 60%

### A.11.1 AIDE EN FAVEUR DU TOURISME

4

#### LE DEVELOPPEMENT DES VOIES DOUCES

A11

##### **Plancher de dépenses subventionnables**

- a) pas de plancher
- b) dispositif et critères en cours d'élaboration, effectifs en décembre 2008.
- c) 10 000 €

##### **Plafond de dépenses subventionnables**

- a) dépense subventionnable plafonnée à 15 000€
- b) dispositif et critères en cours d'élaboration, effectifs en décembre 2008.
- c) pas de plafond

